



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 2 décembre 2019 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

1- La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.39.1.2.b) du règlement de zonage numéro 745 relativement à l'aménagement d'aires de stationnement dans une cour avant, afin d'autoriser un empiètement de 1,20 mètre en façade du bâtiment.

2- La demande concerne l'approbation d'une dérogation au tableau 5 de l'article 6.41 du règlement de zonage numéro 745 relativement à la largeur d'une allée de circulation entre les cases de stationnement, afin d'autoriser une largeur de 5,94 mètres au lieu de 6,70 mètres.

3- La demande concerne l'approbation d'une dérogation au tableau 5 de l'article 6.41 du règlement de zonage numéro 745 relativement à la largeur totale d'une rangée de cases de stationnement et de l'allée de circulation, afin d'autoriser une largeur de 11,44 mètres au lieu de 12,20 mètres.

4- La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.42 du règlement de zonage numéro 745 relativement à la somme des largeurs des accès aux aires de stationnement, afin d'autoriser une largeur totale de 13,43 mètres au lieu de 8,50 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Rc-3 et comprend le lot numéro 4 181 880 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 89, rue Lafontaine à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quinzième jour du mois de novembre 2019

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier